

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 02/09/2011 Date de révision: 12/07/2013 Remplace la fiche: 12/07/2013 Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Finess KMS Muurverf satijn exterieur

Code du produit : HFB06806#1
Groupe de produits : Peinture murale.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Peinture industrielle et décorative.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurS.P.S. BV

Formatage responsable FDS
Mantech Nederland B.V.

 Zilverenberg 16
 Kobaltweg 7

 5234 GM 's-Hertogenbosch. - Nederland.
 5234 GN 's-I

 T +31 (0)73 642 27 10 - F +31 (0)73 642 60 95
 T +31 (0) 73

info@spsbv.com - www.spsbv.com

5234 GN ¹s-Hertogenbosch - Nederland T +31 (0) 73 707 0112 - F +31 (0) 73 644 3861 info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : SPS BV.: +31 73 642 27 10 [7:30 - 16:30]

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) Emergency telephone (24h): +31 30 274 88 88 [Only for doctors to inform accidental poisoning]

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP): Non applicableMentions de danger (CLP): Non applicableConseils de prudence (CLP): Non applicable

Phrases EUH : EUH208 - Contient 2-methyl-2H-isothiazool-3-on(2682-20-4)(220-239-6), mélange de: 5-chloro-

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one/2634-33-5/220-120-9). Peut produire une réaction allergique.

one(2634-33-5)(220-120-9). Peut produire une réaction allergique EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Phrases supplémentaires : Tenir hors de portée des enfants

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des

yeux

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

[L'application par pulvérisation; Éviter de respirer les aérosols.]

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

.c. melange				
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 1	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38 R43 N; R50	
2-methyl-2H-isothiazool-3-on	(n° CAS) 2682-20-4 (Numéro CE) 220-239-6	< 1	T; R23/24 Xn; R22 C; R34 Xi; R37 R43 N; R50	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	< 1	T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50/53	
Nom	Identificateur de produit	Limites de co	oncentration spécifiques	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) R43		
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	(0.06 = < C < 0.6)	(C >= 0,0015) R43 (0,06 =< C < 0,6) Xi;R36/38 (C >= 0,6) C;R34	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	
2-methyl-2H-isothiazool-3-on	(n° CAS) 2682-20-4 (Numéro CE) 220-239-6	<1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	<1	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
Nom	Identificateur de produit		oncentration spécifiques	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skir	n Sens. 1, H317	
2-methyl-2H-isothiazool-3-on	(n° CAS) 2682-20-4 (Numéro CE) 220-239-6	(C >= 0.01) (C >= 0.1) Skin	Sens. 1, H317	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	(0.06 = < C < 0.6)	kin Sens. 1, H317 6) Eye Irrit. 2, H319 6) Skin Irrit. 2, H315 Corr. 1B, H314	

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Premiers soins après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou

utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvériée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être

requis

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les

réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations : Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène : 11 est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Observer les

précautions indiquées sur l'étiquette.

Température de stockage : 5 - 30 °C Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources

d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe

Interdictions de stockage en commun : Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Lieu de stockage

: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin

d'empêcher les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Finess KMS Muurverf satijn exterieur		
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection des mains

 $: \ \ \, \text{Lunettes bien ajustables. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.}$

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc ou Néoprène. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection oculaire

Protection de la peau et du corps

: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

 Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des voies respiratoires

: Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés.







SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : plusieurs tintes.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8,5 - 9 @ 20 °C

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)
Point de fusion

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : 0 °C (eau)

Point d'ébullition : 100 °C (eau)

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1275 - 1325 kg/m³

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Solubilité : Miscible avec l'eau. Log Pow : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Log Kow Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible : 6,8 - 7,3 Pa.s @ 20 °C [LC 3] Viscosité, dynamique Aucune réaction dangereuse connue. Propriétés explosives

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites explosives : Non applicable

Autres informations

Teneur en COV : (cat.A/b): 100 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 10 g/l COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. (Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Ce produit n'est pas dangereux

mais contient des composants dangereux.)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de

la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme

pH: 8,5 - 9 @ 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

pH: 8,5 - 9 @ 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

: Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

(exposition unique)

Ecologie - généra : La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une

(des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir Rubrique 3.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1,6 mg/l [Oncorhynchus mykiss, 96h]
CE50 Daphnie 1	4,8 mg/l

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
ErC50 (algues)	0,11 mg/l [Selenastrum capricornutum, 72h]	
2-methyl-2H-isothiazool-3-on (2682-20-4)		
CL50 poisson 1	6 mg/l [Oncorhynchus mykiss, 96h]	
CE50 Daphnie 1	1,68 mg/l [48h]	
ErC50 (algues)	0,157 mg/l [pseudokirchneriella subcapitata, 72h]	

12.2. Persistance et dégradabilité

Finess KMS Muurverf satijn exterieur	
Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Finess KMS Muurverf satijn exterieur		
Log Pow	Aucune donnée disponible	
Log Kow	Aucune donnée disponible	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible au sujet du produit.	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
BCF poissons 1	6,95	
Log Kow	0,7	
2-methyl-2H-isothiazool-3-on (2682-20-4)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,16	
Log Kow	-0.32	

Mobilité dans le sol 12.4.

Finess KMS Muurverf satijn exterieur	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Finess KMS Muurverf satijn exterieur	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvR du réglement PEACH anneve XIII	

Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Recommandations pour l'élimination des : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Indications complémentaires : Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides

doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA Code catalogue européen des déchets (CED)

DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR
14.1. Numéro ONU
Non réglementé pour le transport
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
Non applicable
14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Non

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : non déterminé.

Type de bateau : non déterminé

Catégorie de pollution : non déterminé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Finess KMS Muurverf satijn exterieur n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : (cat.A/b): 100 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 10 g/l COV.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un Évaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exécuté.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/24	Toxique par inhalation et par contact avec la peau
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
С	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Т	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8b 8/8